

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DE L'U.R.S.S.
PROLONGEANT ET MODIFIANT L'ACCORD SUR LA COOPÉRATION EN
MATIÈRE DE PÊCHERIES DANS LE NORD-EST DE L'OcéAN PACIFIQUE AU
LARGE DE LA CÔTE DU CANADA, FAIT À MOSCOU LE 22 JANVIER 1971,
COMME MODIFIÉ**

I

*L'Ambassadeur du Canada au Premier Sous-Ministre des Pêcheries de
l'Union des Républiques socialistes soviétiques*

Moscou, le 24 janvier 1975

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la coopération en matière de pêcheries dans le Nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, qui a été fait à Moscou le 22 janvier 1971, modifié et reconduit pour deux années par un échange de notes fait à Ottawa le 15 février 1973. Selon les dispositions prises et reflétées dans les comptes rendus des réunions de représentants de nos deux gouvernements qui ont eu lieu à Ottawa du 21 au 25 novembre 1974, et à Moscou les 23 et 24 janvier 1975, j'ai l'honneur de proposer, au nom du Gouvernement du Canada, que l'Accord soit prorogé pour une période d'un an à compter du 19 février 1975 et que le paragraphe 2 et l'Article VI de l'Accord soit modifié afin de remplacer Nanaimo par Port Alberni en tant que port d'escale pour les bateaux de recherche scientifique de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Si cette proposition est acceptable au Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, j'ai l'honneur de proposer que la présente note, en anglais et en français, ainsi que votre réponse en russe à cet effet, constituent entre nos deux gouvernements un accord qui aura pour effet de renouveler pour une période d'une année, sous une forme modifiée, l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la coopération en matière de pêcheries dans le Nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada fait à Moscou le 22 janvier 1971, tel que modifié par l'échange de notes du 19 février 1973, et de proposer en outre que cet accord entre en vigueur le 19 février 1975.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

*L'Ambassadeur,
R. A. D. FORD*

Son Excellence V. M. Kamentsev
Premier Sous-Ministre des Pêcheries de
l'Union des Républiques socialistes soviétiques
MOSCOU

⁽¹⁾ Recueil des traités 1971/9

⁽²⁾ Recueil des traités 1973/12